

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Octobre 2024

Convocation le 30/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 01 octobre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Geysans, dûment convoqué le 30/09/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André MEGE, Maire.

Étaient présents : MM, Jonathan CAFFYN, Jean-Paul CHALLANCIN, Jocelyn FIAT, Bruno JULIEN, Marc LYKO, Hervé RAVEL, William SAVOYE

Mmes Nicole COLLIN, Audrey GONSON, Carole LADREIT, Agnès MONNET, Evelyne ROIBET

Était absent excusé : Joël BONNET a donné procuration à Marc LYKO,

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, William SAVOYE a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de séance : 20h30

Les comptes-rendus des 2 précédents conseils municipaux du 02 juillet et du 03 Septembre ont été validés par l'ensemble des participants.

- Urbanisme,

Monsieur Le Maire fait état des divers dossiers en cours :

- 6 DP déposées dont 5 pour des panneaux photovoltaïques RD 52, Rue des Néfliers, Route Le Haut des Fayolles, Lot Les Prairies, Lot Le Clos St Victor, et 1 pour un abri voiture Rue de la Viale
- 1 DP refusée pour des panneaux photovoltaïques Route du Bourg
- 2 DP accordées pour des clôtures RD 52

Voirie :

Travaux effectués : virage au Haut des Fayolles, Début Route de Desviages par RD 52, Chemin de Merles, Chemin des Mortiquettes, et des trous bouchés sur l'ensemble des voies

Délibération de Création d'un budget « photovoltaïque ».

Jusqu'à présent, le suivi budgétaire appliqué à l'activité de production d'énergie photovoltaïque était le suivant : la commune devant individualiser les opérations relatives à la production et à la distribution d'énergie dans un budget annexe spécifique, afin de déterminer la redevance en fonction du coût identifié du service (que l'électricité produite soit revendue ou non à EDF).

Depuis la dérogation introduite par la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la création d'un budget annexe est rendue facultative pour suivre l'activité de production d'énergie photovoltaïque sous réserve de la satisfaction de deux critères cumulatifs :

- d'une part que les *critères relatifs à une autoconsommation* soient remplis ;
- d'autre part, que la production d'électricité photovoltaïque injectée sur le réseau public de distribution dans le cadre d'une opération d'autoconsommation n'excède pas un certain *seuil de puissance*.

Les arrêtés du 10 juillet 2024 ont fixé le seuil de puissance à 1MW cumulé par collectivité pour l'application de l'alinéa 4 de l'article L1412-1 du CGCT pour les opérations d'autoconsommation individuelle et collective au sens des articles L315-1 et L315-2 du Code de l'énergie.

Le cas échéant, l'activité de production d'énergie photovoltaïque pourra donc être suivie au sein du budget principal.

Le Conseil municipal si le trésorier le confirme décidera de la création d'un budget annexe photovoltaïque

Travaux :

- Voir pour pose de photovoltaïque sur toiture école autoconsommation... : subventions...
- Travaux sur mairie : changement des menuiseries dans les 15 jours, diagnostic amiante fait, en attente de date pour charpente et tuiles et isolation.
- Devis cours de l'école
- Devis pour traitement charpente salle polyvalente en cours
- Téléphoner pour traitement guêpes salle polyvalente
- Sol nettoyé devant la maison communale, encore quelques menus travaux à réaliser, les locataires sont arrivés.

Chemin des Artistes 12 et 13 Octobre: Planning

Vernissage 17h30 le samedi, 12 artistes. Ménage lundi matin par entreprise.

G11 à Geysans le 19 octobre.

- Accueil périscolaire d'un enfant en situation d'handicap : convention avec éducation nationale pour l'emploi d'une AESH pendant le temps méridien, pas d'aide à Geysans pour l'instant faire la demande en direct
- Bilan du Chemin des Artistes
- Sécurité lors des différentes manifestations
- Changement compétence aggro : prise en compte du SDIS
- Prévention incendie débroussaillage autour des maisons
- Diagnostic démographique à faire dans le mandat : qui l'a fait, modèles ...
- Citéa le TAD (rése +divers points à éclaircir)

Divers :

- Faire courrier Citéa pour demander que le car de 16h20 vienne au village de Geysans
- Mur de l'école : revêtements terrain école : devis en cours
- 21 septembre belle inauguration de l'église St Ange
- 11 septembre rendez-vous pour des renseignements sur un terrain
- 10 septembre réunion de rentrée scolaire : explicatifs sur le périscolaire
- 24 septembre : AG des Ecureuils un nouveau bureau est créé merci aux bénévoles
- 24 septembre : signature convention RASED

- 25 septembre : conférence des maires : fièvre catarrhale, budget SPANC, Foires,
- RD 52 comptage des voitures en cours, revoir avec le département où on en est avec le radar.
- 16 Octobre congrès des maires à Valence
- 20 Septembre : bar communal merci aux villageois qui y ont participé.
- 4 Octobre inauguration de la place de St Paul
- Semaine des brioches de l'ADAPEI à partir de Lundi 14 octobre (rendez-vous avec la Présidente le 7 Octobre en mairie)
- 5 Octobre inauguration de la mairie de Parnans à 11h
- 8 Octobre à 9h Réunion cantonale avec Emmanuelle Anthoine, David Bouvier
- 15 Octobre : Courseton à l'espace du Bagnol pour des élèves de Geysans
- Projet achat Terrain n'est plus d'actualité

Fin de séance 22h20

Pour information le trésorier a informé la commune le lendemain de ce CM que la création d'un budget annexe pour panneaux photovoltaïques n'était finalement pas nécessaire.